

Le 27/09/2016

Madame la Directrice Académique de l'Allier

Sous couvert de Mme Tinayre, Inspectrice ASH

Les médias et le courrier de madame la Ministre annoncent la revalorisation des enseignants du 1^{er} degré, rétablissant ainsi l'équité avec les enseignants du 2nd degré.

Or les enseignants référents ne bénéficient pas de cette revalorisation sous prétexte qu'ils ne sont pas directement face aux élèves.

Nous percevons actuellement deux primes, la première comme tous les enseignants spécialisés en fonction, et la seconde spécifique à notre métier d'enseignant référent.

D'autres enseignants spécialisés cumulent des primes et l'ISAE.

Ainsi, un enseignant coordonnateur ULIS Collège qui prendrait la fonction d'enseignant référent perdrait actuellement 250 euros par mois.

Le métier d'enseignant référent perd ainsi de son attractivité par rapport à la charge de travail, aux responsabilités et la disponibilité nécessaire.

C'est pourquoi les enseignants référents de l'Allier, issus du 1^{er} degré, envisagent de se joindre à l'action nationale des enseignants référents avec l'appui des syndicats qui consiste notamment à ne pas renseigner l'enquête nationale relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicap.

Nous souhaitons, comme l'ensemble de nos collègues, percevoir les 1200 euros de l'ISAE ou une indemnité équivalente dès le mois de septembre 2016.

Bénéficier de l'ISAE serait donc une mesure d'équité et de reconnaissance de notre travail.

Respectueusement,

Les enseignants référents issus du 1^{er} degré.

Mme AIME Catherine

Mme CIPRES Aurélie

M GUILLEMAIN Christian

M JAY Thibault

Mme LOUIS Evelyne

Mme MONTARBAUD Isabelle

Mme THEVENIN Anne-Dominique.